

*Mesures d'urgence—Loi*

Le député a dit que les néo-démocrates se présentaient toujours comme de grands moralisateurs qui ont toujours raison. Je voudrais lui répondre. Je n'aime pas plus que quiconque les gens qui vous disent: Je vous l'avais bien dit. Ils sont insupportables. Je ne les imiterai donc pas. Ce n'est pas une affirmation que nous faisons après coup. Ce n'est pas de la sagesse rétrospective, puisque c'est ce que nous disions en octobre 1970. Bien sûr, notre caucus était divisé. Je crois que deux députés conservateurs se sont également prononcés contre la Loi sur les mesures de guerre. Nous savions tous que de nombreux députés du caucus libéral étaient fort mécontents du recours à la Loi sur les mesures de guerre. Nous avons essayé de les encourager à manifester leurs convictions.

De toute façon, je peux dire que nos sentiments étaient profonds et que, même si nous avons eu raison, nous aurions aussi bien pu avoir tort. Je ne le nie pas. On adopte une position, on s'y tient et on espère. C'est l'histoire qui juge.

Je vais dire une chose qui est tout à l'honneur d'un ancien député, une personne que je considère comme l'un des plus grands êtres humains à être passés dans cette Chambre, un véritable gentilhomme, réellement humanitaire, l'ancien chef du parti conservateur, Robert Stanfield. Même s'il était mécontent de la situation, il a accédé aux désirs de la grande majorité de son caucus. Mais, un an ou deux après avoir cessé d'être député, il a eu la grâce et l'humilité de dire qu'il aurait souhaité, pendant qu'il était chef de l'opposition officielle, avoir fait comme Tommy Douglas en octobre 1970. Je m'en tiendrai là, madame la Présidente.

**M. Simon de Jong (Regina-Est):** Madame la Présidente, je désire aussi prendre part à cet important débat. Malheureusement, il n'a pas reçu beaucoup d'attention de la part des médias, de la population, ni même des députés. Nous discutons du projet de loi depuis un certain temps déjà mais, apparemment, il ne s'agit pas d'une priorité pour les Canadiens. Pourtant, ce projet de loi est extrêmement important parce qu'il entrera certainement en ligne de compte dans la manière dont on jugera notre pays.

D'abord, je tiens à féliciter le gouvernement d'avoir présenté une mesure législative qui remplacera la Loi sur les mesures de guerre. Cette loi a été adoptée au début de la Première Guerre mondiale. La plupart des Canadiens la jugeaient alors inacceptable mais on n'a jamais eu la possibilité ou l'occasion de la modifier. En dépit du fait que l'ancien premier ministre, M. Trudeau, ait déclaré publiquement à plusieurs reprises qu'il fallait la remplacer et qu'il ne convenait pas d'accorder autant de pouvoirs à un gouvernement quel qu'il soit, il n'y a pas, au cours de son long mandat, apporté les modifications qui s'imposaient.

Je réitère mes félicitations au gouvernement qui a pris une mesure si importante et remplit ainsi une promesse qu'il avait faite.

En adoptant une telle loi, il faut réfléchir sérieusement aux pouvoirs que l'on accorde au gouvernement face aux citoyens

en cas de crise. Au premier chef, il faut s'assurer de définir correctement et précisément dans la loi le terme «urgence» lui-même. Nous devons nous assurer que les pouvoirs que le gouvernement s'attribue et par conséquent, qu'il enlève aux citoyens, ne sont pas abusifs et que ceux qui les détiennent n'en abuseront pas.

Lorsqu'on accorde de tels pouvoirs à un gouvernement, le pays ou notre civilisation sont au bord de la dictature compte tenu des pouvoirs d'urgence prévus pour essayer de nous protéger. Il faut veiller soigneusement à éviter de détruire la démocratie sous prétexte de vouloir la défendre; à éviter de détruire les libertés civiles et la règle du droit en voulant les défendre. C'est pourquoi on demande aux législateurs de faire preuve d'une grande sagesse et de beaucoup de vigilance en rédigeant la mesure législative nécessaire en temps de crise.

J'insiste sur le terme «nécessaire» parce que le gouvernement a parfois besoin de pouvoirs d'urgence. Nous savons qu'à notre époque ce ne sont pas uniquement des catastrophes naturelles comme des tempêtes très violentes, des tempêtes de poussière ou la sécheresse ou d'autres catastrophes qui surviennent, mais il y a aussi des catastrophes provoquées par la technologie moderne.

Il y a eu la catastrophe survenue à l'usine de pesticides en Inde et à la centrale nucléaire en Ukraine. Compte tenu de la puissance de la technologie moderne, une catastrophe mettant en danger la vie et le bien-être de milliers de citoyens risque de survenir. En fait, à la suite de l'accident survenu à la centrale nucléaire en Ukraine, nous savons que la radiation émise par cette centrale mettait en danger le bien-être des habitants de la planète. A cause de la technologie moderne, nous risquons de provoquer des crises mettant en danger le village planétaire.

Il est donc nécessaire de permettre aux gouvernements d'agir radicalement et vite; de pouvoir déplacer les gens et amener les effectifs nécessaires sans autorisation du Parlement et sans tenir compte du processus normal parce que le bien-être de la collectivité, d'un village, d'une ville, d'une province, d'un pays ou du globe est compromis.

Je tiens à réitérer l'avertissement: il faut faire preuve de beaucoup de vigilance et de beaucoup de sagesse en rédigeant une mesure qui accorde de tels pouvoirs en cas de crise. Comme plusieurs de mes collègues l'ont signalé, le projet de loi présenté par le ministre de la Défense nationale (M. Beatty), le projet de loi C-77, laisse à désirer. Nous avons de grosses inquiétudes, notamment au sujet du fait que lorsque le gouvernement assume des pouvoirs d'urgence, ces pouvoirs doivent être acceptés par le Parlement dans un certain délai. Cela veut également dire que la mesure doit être approuvée par le Sénat. Le gouvernement veut-il vraiment donner ce pouvoir supplémentaire au Sénat? J'exhorte le gouvernement à réfléchir à nouveau à cette disposition et à envisager des amendements importants à l'étape du comité.